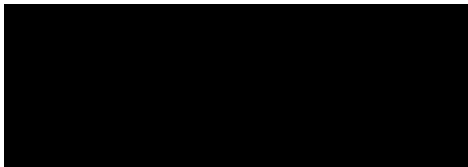


Québec, le 29 avril 2022



**Objet : Votre demande d'accès aux documents**  
**N/D : DA-2022-2023-00009**

Madame,

Nous donnons suite à votre demande d'accès aux documents, reçue le 4 avril 2022, visant à obtenir tout rapport ou bilan portant sur les enjeux de sécurité de l'Autoroute 50 produit par le ministère des Transports du Québec pour la période entre le 1er janvier 2014 et le 31 mars 2022, concernant les sections visées par le dédoublement et qui sont situées en Outaouais.

Vous trouverez ci-joint des documents recensés répondant au libellé de votre demande.

Toutefois, certains renseignements contenus dans ces documents ont été élagués puisqu'ils ne sont pas visés par le libellé de votre demande. De plus, certains documents ne peuvent vous être communiqués puisqu'ils contiennent en substance des renseignements techniques dont la divulgation risquerait vraisemblablement d'entraver une négociation en vue de la conclusion d'un contrat ainsi que des analyses produites suite à des recommandations qui n'ont pas encore fait l'objet d'une décision conformément aux articles 22 et 39 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, c. A-2.1)*.

Ensuite, nous vous suggérons de vérifier auprès de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ), puisqu'elle est responsable de colliger les informations en ce qui concerne les accidents de la route. Voici les coordonnées de la personne responsable des demandes d'accès :

Me Gisèle Gauthier  
Directrice des affaires juridiques et secrétaire  
générale  
333, boul. Jean-Lesage #N-6-45  
Québec (QC) G1K 8J6  
Tél. : 418 528-4333  
Télec. : 418 528-0966  
gisele.gauthier@saaq.gouv.qc.ca

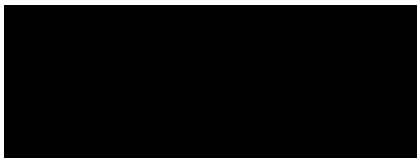
Nous vous invitons également à consulter la section Demandes d'accès à l'information de notre site Internet dans laquelle vous pourriez trouver certains documents du type demandé. Vous trouverez les informations au lien suivant en recherchant par mots-clés:

[Demandes d'accès à l'information - Documents transmis - Transports Québec \(gouv.qc.ca\)](http://gouv.qc.ca)

Vous trouverez, également annexés à la présente, l'avis de recours prescrit par l'article 51 de la Loi sur l'accès ainsi que les extraits de la loi sur les dispositions invoquées.

Veillez agréer, Madame, nos salutations distinguées.

Le responsable de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels,



Me Claude Peachy

p. j.